

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DGRI 16 Mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Roll Back Malaria (RBM) dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville et des conditions d'accueil au profit de l'OMS et RBM et de l'exonération de la redevance cette mise à disposition.

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris met à disposition les salons de l'Hôtel de Ville au profit de l'Organisation mondiale de la Santé et de Roll Back Malaria pour la journée du 25 avril 2019 pour l'organisation de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme.

Article 2 : Comme le prévoit l'article 6 de la délibération 2018 DICOM 9, la Ville de Paris exonère entièrement l'OMS et le RBM du paiement de montant de la redevance pour la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation de cette journée qui concourt à la satisfaction de l'intérêt général.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO